

SEB Life International

Bourses et actifs autorisés

À compter du 1er Juillet 2016

Généralités

Le Titulaire de la Police peut demander l'achat ou la vente des catégories d'actifs suivantes à condition qu'à tout moment le compte de caisse soit suffisamment approvisionné/ le compte de titres dispose d'actifs en nombre suffisant et à condition que les actifs choisis soient négociés dans les bourses ou domiciles spécifiés ci-dessous. Si vous avez des questions sur les points mentionnés ci-dessous, veuillez prendre contact avec SEB Life International à l'adresse suivante : Dealing@seb.ie.

Veillez noter que SEB Life International se réserve le droit d'actualiser le présent document et est en droit de refuser à son entière discrétion la validation de tout placement dans des actifs, même lorsque ceux-ci répondent à l'ensemble des critères énoncés.

Catégories d'Actifs Autorisées (destinées aux épargnants) : les actifs choisis doivent être négociés dans les bourses ou domiciles spécifiés ci-dessous.

- Fonds SEB Life International en unités de compte
- SICAV agréés, OPCVM, formules de placement collectif
- Actions cotées, obligations, OPCVM indicels, contrats négociés en bourse (CNB)
- Dépôts à échéance fixe (auprès d'établissements bancaires agréés)
- Produits structurés
Tous les titres de créance structurés à court terme (« Structured Note ») doivent répondre aux critères minimums suivants :
 - être ouverts aux investisseurs non professionnels et être accompagnés d'un document d'offre publié à leur intention et rédigé dans leur langue qui :
 - stipule clairement le niveau de protection du capital (le cas échéant) ;
 - décrit clairement et de manière exhaustive la stratégie d'investissement et ses objectifs ;
 - décrit de manière exhaustive les actifs auxquels la performance du titre de créance à court terme doit être liée ;
 - explique la structure des versements dans des conditions de marché diversifiées ;
 - présente une liste exhaustive des frais ;
 - proposer un marché secondaire ou un engagement de l'émetteur de procéder à un rachat pour garantir des liquidités et d'être fréquemment valorisé ;

- être émis par un établissement de crédit régulé dont la notation S&P minimum est de BBB- (ou équivalent).

Structures acceptables (sous réserve des critères ci-dessus) :

- Titres de créance à court terme avec garantie minimale du capital de 70 % ou
- En ce qui concerne les titres de créance à court terme sans garantie minimale:
 - Aucune structure la plus défavorable (« worst of »), quel que soit l'actif sous-jacent ;
 - Aucune structure dont le niveau d'amplification à la baisse dépasse 200 % (aucune limite sur l'amplification à la hausse) ;
 - Aucune structure présentant une concentration excessive (Soit < 5 actions).

Exigences d'exploitation

Les demandes d'achat de nouveaux titres de créance structurés à court terme seront étudiées uniquement si le formulaire SEB Life International d'examen des actifs internationaux a été rempli et remis par le fournisseur du produit avec la liste de conditions. L'évaluation de la demande prendra au moins 5 jours ouvrables.

Fonds destinés aux investisseurs avertis (non destinés aux épargnants) : Le Titulaire de la Police doit compléter le « protocole d'entente » de SEB Life International et les actifs choisis doivent être négociés dans les bourses ou domiciles spécifiés ci-dessous.

- Fonds d'investissement spécialisés (SIF), fonds pour investisseurs qualifiés (QIF), fonds d'investissement professionnels (PIF), fonds spéculatifs, etc. à condition que le Titulaire de la Police réponde aux critères minimums énoncés dans le prospectus et définis par la réglementation.

Devises autorisées

Dollar australien (AUD)	Dollar néo-zélandais (NZD)
Livre sterling (GBP)	Couronne norvégienne (NOK)
Dollar canadien (CAD)	Rand sud-africain (ZAR)
Couronne danoise (DKK)	Couronne suédoise (SEK)
Euro (EUR)	Franc suisse (CHF)
Yen japonais (JPY)	Dollar des États-Unis (USD)

Bourses autorisées : marchés primaires des pays suivants

Pays scandinaves :	Europe:		États-Unis d'Amérique/ Amérique latine	Asie/ Océanie :
Danemark	Autriche	Portugal	Canada	Australie
Finlande	Belgique	Espagne	États-Unis d'Amérique	Hong Kong
Norvège	Bulgarie	Suisse		Japon
Suède	France	Royaume-Uni		
	Allemagne			
	Irlande			
	Italie			

Pays de résidence autorisés (formules de placements collectifs et produits structurés)

Autriche	Allemagne	Norvège
Belgique	Irlande	Portugal
Chypre	Italie	Espagne
Danemark	Luxembourg	Suède
Finlande	Malte	Suisse
France	Pays-Bas	Royaume-Uni

Adresse postale : SEB Life International, Bloodstone Building, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.
Standard : +353 1 487 07 00
Fax : +353 1 487 07 04
Courrier électronique : sales@seb.ie

seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes en mai 2016 mais sont susceptibles d'être modifiées.